

 <b>Sapeurs-Pompiers de Seine-Maritime</b>	<b>EQUIPIER SURVEILLANT DES BAIGNADES ET DES ACTIVITES NAUTIQUES</b> <b>Affecté sur le groupement Ouest/Est/Sud</b>	<b>N° du poste :</b>
		<b>H/F</b>

<b>Mode de recrutement</b> <input checked="" type="checkbox"/> Voie statutaire <input checked="" type="checkbox"/> Voie contractuelle (durée réglementaire maximale) : 3 mois	<b>Poste budgétaire</b> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
---	--

<b>Lieu de travail / résidence administrative :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Base nautique du Lac de Caniel</li> <li>➤ Base nautique de Jumièges</li> <li>➤ Base nautique de Bédanne</li> <li>➤ Plage de Veules-les-Roses</li> <li>➤ Plage de Criel-sur-Mer</li> <li>➤ Plage de Mesnil Val (Criel-sur-Mer)</li> <li>➤ Plages de Dieppe (3 postes de secours)</li> <li>➤ Plage de Puys (Dieppe)</li> <li>➤ Plage d'Etretat</li> <li>➤ Plage de Fécamp</li> <li>➤ Plage de Pourville (Hautot-sur-Mer)</li> <li>➤ Plage du Tréport</li> <li>➤ Plage des Grandes Dalles</li> <li>➤ Plage des Petites Dalles</li> <li>➤ Plage de Quiberville</li> <li>➤ Plage de Saint-Jouin-Bruneval</li> <li>➤ Plage de Saint-Martin-en-Campagne</li> <li>➤ Plage de Saint-Pierre-en-Port</li> <li>➤ Plage de Sainte-Marguerite-sur-Mer</li> <li>➤ Plage de Saint-Valéry-en-Caux</li> <li>➤ Plage de Veulettes-sur-Mer (sous réserve de confirmation)</li> </ul>	<b>Catégorie et grade :</b> <b>Catégorie :</b> B ou C <b>Grade :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sapeur-pompier volontaire ou professionnel, grade de sapeur à lieutenant</li> <li>➤ Non sapeur-pompier titulaire du BNSSA recyclé</li> </ul>
--	--

<b>Liaison hiérarchique :</b> - Placé sous l'autorité du chef de poste.	<b>Liaisons fonctionnelles :</b> - Internes : chef de poste et équipiers. - Externes : usagers et élus.
--	---

<b>Période d'engagement</b>	Du 29 juin au 1er septembre 2019 Pour <u>Bédanne</u> et <u>Jumièges</u> peuvent s'ajouter les week-ends suivants : 1er et 2, 8 et 9, 15 et 16, 22 et 23 juin 2019, puis du 29 juin au 1er septembre 2019.
-----------------------------	--

<b>Missions principales</b>	Sous les ordres du chef de poste : - Ouvrir le poste de secours ; - Assurer la surveillance des baignades et des activités nautiques ; - Effectuer de la prévention ; - Effectuer des interventions aquatiques si nécessaire ; - Entretien le poste et le matériel ; - Tenir à jour la main courante.
-----------------------------	---

<b>Missions secondaires</b>	<i>sans objet</i>
-----------------------------	-------------------

<b>Missions opérationnelles (SPP)</b>	<i>sans objet</i>
---------------------------------------	-------------------

<b>Compétences requises</b>	<b>Formations et diplômes</b>	<p>Conditions obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Titulaire du BNSSA recyclé ;</li> <li>- Titulaire du PSE2 recyclé ;</li> <li>- Stage d'adaptation aux risques locaux de la Seine-Maritime (possibilité de suivre cette formation courant 1er semestre 2019).</li> </ul> <p>Condition supplémentaire obligatoire pour les non sapeurs-pompiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation sapeur-pompier volontaire saisonnier d'une durée de 20 heures conformément à l'arrêté du 6 avril 1998 (possibilité de suivre cette formation ou recyclage courant 1er semestre 2019).</li> </ul>
	<b>Aptitude médicale</b>	Aptitude médicale reconnue par un médecin de sapeurs-pompiers professionnels pour la durée de la saison (détail mentionné sur la notice explicative du dossier de candidature).
	<b>Savoir-faire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilité affirmée pour le domaine aquatique ;</li> <li>- Bonne condition physique ;</li> <li>- Capacité à rendre compte ;</li> <li>- Sens des responsabilités.</li> </ul>
	<b>Savoir-être</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rigueur, discipline ;</li> <li>- Qualités relationnelles ;</li> <li>- Réactivité.</li> </ul>
	<b>Encadrement</b>	<i>sans objet</i>
<b>Conditions d'exercice du poste</b>	<b>Quotité de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grande disponibilité compte-tenu de la forte sollicitation durant la saison de surveillance des plages avec 1 repos hebdomadaire obligatoire ;</li> <li>- Horaires de surveillance de 8 heures par jour (11h-19h). La prise de fonction se fait ½ heure avant l'ouverture du poste de secours ;</li> <li>- Par nécessité de service, l'agent peut être affecté exceptionnellement sur un autre secteur.</li> </ul>
	<b>Moyens matériels</b>	Effet d'habillement et matériels du poste de secours
	<b>Spécificités</b>	<i>sans objet</i>
<b>Indemnités</b>	<p>Lundi au Samedi : 8 heures par jour de surveillance à 100 % de l'indemnité de base au grade de l'intéressé ;</p> <p>Dimanche et jour férié : 8 heures par jour de surveillance à 150 % de l'indemnité de base au grade de l'intéressé ;</p> <p>Indemnités de base par grade : sapeur = 7,74 € ; caporal = 8,30 € ; sous-officier = 9,38 € ; officier = 11,63 € ;</p> <p>Pour reconnaître la fidélité et la valoriser, les saisonniers par ailleurs non sapeurs-pompiers qui justifient de six saisons successives et qui ont respecté le nombre minimum de surveillances par saison au profit du Sdis76, bénéficient d'une majoration forfaitaire de 7 % à partir de la 7ème année et 21 % à partir de la 10ème année.</p> <p>Le nombre d'indemnités par mois est conditionné au respect d'un repos hebdomadaire.</p> <p>Indemnité journalière de repas de 5,35 € ;</p> <p>Possibilité d'hébergement à proximité de certains postes de secours.</p>	
<b>Renseignements</b>	<p>Les renseignements peuvent être obtenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- concernant le contenu des missions : groupement opérations (tél. : 02.35.56.11.31) ;</li> <li>- concernant le processus de recrutement : cellule plages (tél. : 02.35.56.31.10).</li> </ul>	

